Image not found or type unknown

Modification du nombre de ventaux d'une porte fenêtre

Par **patrick83**, le **02/12/2013** à **21:11**

Bonjour,

Je viens d'acquérir un appartement dans une copropriété ,j'ai remplacé les 3 ventaux, ouverture à la française , de la porte fenêtre séjour, en coulissant 2 ventaux .Je n'ai pas modifié la taille de l'ouverture.Je suis au 4 ème étage et rien n'est visible de l'extérieur.C'est la porte fenêtre donnant sur le parc intérieur.

Le gardien de la la résidence , un "jaloux" en a fait part à un membre du bureau du conseil syndical .Et je m'attends au pire...

D'autres copropriétaires , mais dans d'autres bâtiments , ont aussi des 2 ventaux.Dans le mien , je suis le seul.

En fait , je n'ai pas voulu passer outre l'autorisation du conseil syndical , mais en toute bonne foi j'ignorais
qu'il me faille une autorisation.

A quoi je m'expose ?

Merci de vos réponses .

Patrick 83

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés